



- Zones urbaines (U)**
- Zones urbaines (U) : Zones d'habitat collectif et de programmation (ZUP)
 - Zones urbaines (U) : Zones d'habitat individuel et de programmation (ZUI)
- Zones à urbaniser (AU)**
- Zones AU 1 : Zones à urbaniser (ZUI) avec à l'urbanisation et à l'habitat individuel et collectif (ZUI)
 - Zones AU 2 : Zones à urbaniser (ZUI) avec à l'urbanisation et à l'habitat individuel et collectif (ZUI)
 - Zones AU 3 : Zones à urbaniser (ZUI) avec à l'urbanisation et à l'habitat individuel et collectif (ZUI)
 - Zones AU 4 : Zones à urbaniser (ZUI) avec à l'urbanisation et à l'habitat individuel et collectif (ZUI)
- Zones agricoles et zones naturelles (ZAN)**
- Zones agricoles (ZAN) : Zones agricoles (ZAN)
 - Zones naturelles (ZAN) : Zones naturelles (ZAN)
 - Zones agricoles (ZAN) : Zones agricoles (ZAN)
 - Zones naturelles (ZAN) : Zones naturelles (ZAN)
- Destinées de construction**
- Destinées de construction : Destinées de construction
 - Destinées de construction : Destinées de construction
- Limites communales

Val de l'ère
Communauté de communes

Salles

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Régime simplifié
4.3 Régime simplifié

Mise à jour 2010

Échelle : 1:20 000

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
Document communiqué en vertu de la loi n° 101 du 6 juillet 1978